

VILE DE BEDFORD

Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES ZONE

VILE DE BEDFORD

Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES ZONE

VILE DE BEDFORD

Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES

ZONE		CA-1		CB-1		CB-2		CB-3		
CLASSES D'USAGES PERMIS										
Résidentiel (R)										
Unifamilial	R1			●		●		●		
Bifamilial	R2			●		●		●		
Trifamilial	R3			●				●		
Multifamilial (4 logements et plus)	R4			●		●		●		
Mixte (résidentiel et commercial)	R5	●		●		●		●		
Maison mobile	R6									
Maison de chambres	R7									
Commercial (C)										
Services professionnels et d'affaires	C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1	●		●		●		●	
	Catégorie 2 (Services administratifs)	C1-2	●		●		●			
	Catégorie 3 (Services personnels)	C1-3	●		●		●		●	
	Catégorie 4 (Services personnels spécialisés)	C1-4	●		●					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5	●				●			
	Catégorie 6 (Ateliers d'artisan et d'artiste)	C1-6	●		●		●			
	Catégorie 7 (Services de métiers spécialisés)	C1-7			●					
	Catégorie 8 (Métiers spécialisés avec entreposage)	C1-8								
	Catégorie 9 (Services reliés aux communications)	C1-9								
Commerce de vente	C2									
	Catégorie 1 (Vente au détail - biens de consommation)	C2-1	●		●					
	Catégorie 2 (Vente au détail - biens et équipements)	C2-2	●		●		●		●	
	Catégorie 3 (Vente au détail et entreposage extérieur)	C2-3								
	Catégorie 4 (Vente en gros et entrepôt)	C2-4								
	Catégorie 5 (Vente de végétaux et d'accessoires)	C2-5								
Services reliés aux véhicules	C3									
	Catégorie 1 (Services reliés aux véhicules légers)	C3-1	●							
	Catégorie 2 (Vente de véhicules et de pièces)	C3-2			●					
	Catégorie 3 (Services spécialisés reliés aux véhicules)	C3-3								
	Catégorie 4 (Services reliés aux véhicules lourds)	C3-4			●					
	Catégorie 5 (Services reliés au transport)	C3-5								
	Catégorie 6 (Stationnement)	C3-6	●				●			
Restauration, boissons et divertissement	C4									
	Catégorie 1 (Restauration)	C4-1	●				●			
	Catégorie 2 (Consommation de boissons alcoolisées)	C4-2	●							
	Catégorie 3 (Établissements reliés au divertissement)	C4-3	●		●					
Établissements d'hébergement	C5									
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C5-1								
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C5-2								
	Catégorie 3 (Centre d'accueil, centre pour personnes âgées)	C5-3								
	Catégorie 4 (Hébergement à des fins récréatives)	C5-4								
Services récréatifs, sportifs et culturels	C6									
	Catégorie 1 (Activités récréatives intérieures)	C6-1	●							
	Catégorie 2 (Activités sportives intérieures)	C6-2					●			
	Catégorie 3 (Activités éducatives intérieures)	C6-3	●				●			
	Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C6-4								
	Catégorie 5 (Activités récréatives extérieures intensives)	C6-5								
	Catégorie 6 (Activités équestres)	C6-6								
	Catégorie 7 (Activités culturelles)	C6-7	●		●		●			
Industrie (I)										
Industrie artisanale	I1									
Industrie agricole	I2									
Industrie légère	I3									
Industrie lourde	I4									
Industrie de haute technologie	I5									
Industrie d'extraction	I6									
Communautaire (P)										
Institutionnelle et administratif	P1	●				●		●		
Récréatif	P2	●				●		●		
Utilité publique	P3	●								
Agricole (A)										
Agriculture sans élevage	A1									
Agriculture avec élevage	A2									
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3									
Services, commerces et industries	A4									
Usages agricoles spécifiques	A5									
BATIMENT PRINCIPAL										
Hauteur (étage)		min.	2	2	2	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
		max.	2,5	2,5	2,					

VILLE DE BEDFORD
Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES

ZONE		CB-4			CB-5			CC-1			CC-2	
CLASSES D'USAGES PERMIS												
Résidentiel (R)												
Unifamilial	R1	●			●			●				
Bifamilial	R2	●			●			●				
Trifamilial	R3	●						●				
Multifamilial (4 logements et plus)	R4	●						●				
Mixte (résidentiel et commercial)	R5	●						●				
Maison mobile	R6											
Maison de chambres	R7											
Commercial (C)												
Services professionnels et d'affaires	C1											
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1		●			●				●	
	Catégorie 2 (Services administratifs)	C1-2										
	Catégorie 3 (Services personnels)	C1-3		●			●			●		
	Catégorie 4 (Services personnels spécialisés)	C1-4					●					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5										
	Catégorie 6 (Ateliers d'artisan et d'artiste)	C1-6										
	Catégorie 7 (Services de métiers spécialisés)	C1-7							●		●	
	Catégorie 8 (Métiers spécialisés avec entreposage)	C1-8										
	Catégorie 9 (Services reliés aux communications)	C1-9										
Commerce de vente	C2											
	Catégorie 1 (Vente au détail - biens de consommation)	C2-1		●(1)						●		●
	Catégorie 2 (Vente au détail - biens et équipements)	C2-2							●		●	
	Catégorie 3 (Vente au détail et entreposage extérieur)	C2-3									●	
	Catégorie 4 (Vente en gros et entrepôt)	C2-4										
	Catégorie 5 (Vente de végétaux et d'accessoires)	C2-5								●		
Services reliés aux véhicules	C3									●(2)		
	Catégorie 1 (Services reliés aux véhicules légers)	C3-1		●								●
	Catégorie 2 (Vente de véhicules et de pièces)	C3-2		●								
	Catégorie 3 (Services spécialisés reliés aux véhicules)	C3-3				●						
	Catégorie 4 (Services reliés aux véhicules lourds)	C3-4										
	Catégorie 5 (Services reliés au transport)	C3-5							●			
	Catégorie 6 (Stationnement)	C3-6									●	
Restauration, boissons et divertissement	C4											
	Catégorie 1 (Restauration)	C4-1							●		●	
	Catégorie 2 (Consommation de boissons alcoolisées)	C4-2		●								
	Catégorie 3 (Établissements reliés au divertissement)	C4-3		●					●			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C4-4										
Établissements d'hébergement	C5											
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C5-1										
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C5-2		●							●	
	Catégorie 3 (Centre d'accueil, centre pour personnes âgées)	C5-3										
	Catégorie 4 (Hébergement à des fins récréatives)	C5-4										
Services récréatifs, sportifs et culturels	C6											
	Catégorie 1 (Activités récréatives intérieures)	C6-1										
	Catégorie 2 (Activités sportives intérieures)	C6-2							●			
	Catégorie 3 (Activités éducatives intérieures)	C6-3						●			●	
	Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C6-4										
	Catégorie 5 (Activités récréatives extérieures intensives)	C6-5										
	Catégorie 6 (Activités équestres)	C6-6										
	Catégorie 7 (Activités culturelles)	C6-7										
Industrie (I)												
Industrie artisanale	I1									●		●
Industrie agricole	I2											
Industrie légère	I3											
Industrie lourde	I4											
Industrie de haute technologie	I5											
Industrie d'extraction	I6											
Communautaire (P)												
Institutionnelle et administratif	P1						●			●		●
Récréatif	P2			●								
Utilité publique	P3		●			●		●		●		
Agricole (A)												
Agriculture sans élevage	A1											
Agriculture avec élevage	A2											
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3											
Services, commerces et industries	A4											
Usages agricoles spécifiques	A5											
BATIMENT PRINCIPAL												
Hauteur (étage)		min.	1,5	1,5	1,5	1	1	1	1	1	1	1
		max.	2,5	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul avant (m)		min.	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	9
Marge de recul latérale (m)		min.	1,5	3	4	1,5	3	4	1,5	3	3	3
Somme des marges latérales (m)		min.	4,5	6	8	4,5	6	8	4,5	6	6	7
Marge de recul arrière (m)		min.	7,6	6	6	7,6	6	7,6	7,6	6	7,6	6
STRUCTURE												
Isolée		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Jumelée												
Contigüe												
RAPPORTS												
Nombre de logement maximal par bâtiment	max.	4				2			4			
Pourcentage maximal d'occupation du sol par le bâtiment principal	max.	40	40	30	30	40	30	30	40	30	40	30
DISPOSITIONS SPÉCIALES												
PIIA												
PAE												
Zone à risque de crues												
Autres												
NOTES		(1) Seuls les dépanneurs sont autorisés. (2) Seule la vente d'essence est autorisée. (3) Voir l'article 171 pour la finition des murs extérieurs dans la zone CB-4. (4) Voir l'article 172 concernant l'aménagement d'une bande paysagée dans la zone CC-2.										
AMENDEMENTS												

VILLE DE BEDFORD
Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES

ZONE		CD-1	CD-2	IA-1	IB-1	IB-2	IB-3					
CLASSES D'USAGES PERMIS												
Résidentiel (R)												
Unifamilial	R1											
Bifamilial	R2											
Trifamilial	R3											
Multifamilial (4 logements et plus)	R4	●	●									
Mixte (résidentiel et commercial)	R5	●										
Maison mobile	R6											
Maison de chambres	R7											
Commercial (C)												
Services professionnels et d'affaires	C1											
Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1	●		●(1)(8)								
Catégorie 2 (Services administratifs)	C1-2			●(8)								
Catégorie 3 (Services personnels)	C1-3			●(2)(7)								
Catégorie 4 (Services personnels spécialisés)	C1-4	●		●								
Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5											
Catégorie 6 (Ateliers d'artisan et d'artiste)	C1-6			●	●(7)							
Catégorie 7 (Services de métiers spécialisés)	C1-7	●		●								
Catégorie 8 (Métiers spécialisés avec entreposage)	C1-8						●					
Catégorie 9 (Services reliés aux communications)	C1-9				●(7)							
Commerce de vente	C2											
Catégorie 1 (Vente au détail - biens de consommation)	C2-1											
Catégorie 2 (Vente au détail - biens et équipements)	C2-2	●										
Catégorie 3 (Vente au détail et entreposage extérieur)	C2-3	●				●						
Catégorie 4 (Vente en gros et entrepôt)	C2-4	●		●	●(5)		●					
Catégorie 5 (Vente de végétaux et d'accessoires)	C2-5	●										
Services reliés aux véhicules	C3											
Catégorie 1 (Services reliés aux véhicules légers)	C3-1	●(6)										
Catégorie 2 (Vente de véhicules et de pièces)	C3-2											
Catégorie 3 (Services spécialisés reliés aux véhicules)	C3-3											
Catégorie 4 (Services reliés aux véhicules lourds)	C3-4											
Catégorie 5 (Services reliés au transport)	C3-5											
Catégorie 6 (Stationnement)	C3-6	●										
Restauration, boissons et divertissement	C4											
Catégorie 1 (Restauration)	C4-1											
Catégorie 2 (Consommation de boissons alcoolisées)	C4-2											
Catégorie 3 (Établissements reliés au divertissement)	C4-3			●(8)								
Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C4-4											
Établissements d'hébergement	C5											
Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C5-1											
Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C5-2											
Catégorie 3 (Centre d'accueil, centre pour personnes âgées)	C5-3											
Catégorie 4 (Hébergement à des fins récréatives)	C5-4											
Services récréatifs, sportifs et culturels	C6											
Catégorie 1 (Activités récréatives intérieures)	C6-1			●(7)								
Catégorie 2 (Activités sportives intérieures)	C6-2			●(7)								
Catégorie 3 (Activités éducatives intérieures)	C6-3			●(7)								
Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C6-4											
Catégorie 5 (Activités récréatives extérieures intensives)	C6-5											
Catégorie 6 (Activités équestres)	C6-6											
Catégorie 7 (Activités culturelles)	C6-7			●(7)								
Industrie (I)												
Industrie artisanale	I1				●(9)							
Industrie agricole	I2											
Industrie légère	I3			●(9)			●					
Industrie lourde	I4						●					
Industrie de haute technologie	I5											
Industrie d'extraction	I6											
Communautaire (P)												
Institutionnelle et administratif	P1											
Récréatif	P2											
Utilité publique	P3											
Agricole (A)												
Agriculture sans élevage	A1											
Agriculture avec élevage	A2											
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3											
Services, commerces et industries	A4				●(3)	●(4)						
Usages agricoles spécifiques	A5											
BATIMENT PRINCIPAL												
Hauteur (étage)		min.	2	1	2	1	1	1	1	1	1	
		max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Marge de recul avant (m)		min.	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	15	7,6	7,6
Marge de recul latérale (m)		min.	3	3	3	3	3	3	4,5	4,5	4,5	4,5
Somme des marges latérales (m)		min.	6	6	6	6	6	6	9	10,5	10,5	10,5
Marge de recul arrière (m)		min.	6	6	6	6	7,6	7,6	7,6	10	7,6	7,6
STRUCTURE												
Isolée		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Jumelée												
Contigüe												
RAPPORTS												
Nombre de logement maximal par bâtiment	max.	4		4								
Pourcentage maximal d'occupation du sol par le bâtiment principal	max.	40	40	40	40	40	40	50	30	50	50	50
DISPOSITIONS SPÉCIALES												
PIIA												
PAE												
Zone à risque de crues												
Autres						article 183	article 183					
NOTES												
						(1) À l'exception des cliniques vétérinaires.						
						(2) Seuls es ateliers de couture sont autorisés.						
						(3) À l'exception des scieries.						
						(4) Seules les scieries et la vente au détail de matériel et équipement d'apiculture sont autorisés.						
						(5) À l'exception des mini-entrepôts.						
						(6) Seuls les lave-autos manuels sont autorisés.						
						(7) Usage autorisé à l'étage seulement.						
						(8) Usage autorisé à l'étage seulement ainsi que dans la partie du rez-de-chaussée annexée en façade du bâtiment où se trouvent les deux entrées principales.						
						(9) Usage autorisé au rez-de-chaussée seulement.						
						(10) Voir l'article 184 concernant l'aménagement d'un écran végétal.						
AMENDEMENTS						Règlements 699-11-10, 699-11-11						

VILE DE BEDFORD

Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES ZONE

VILLE DE BEDFORD
Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES

ZONE		PA-3	PA-4	PB-1	PB-2	PB-3	PB-4	PB-5	PB-6	PB-7	PB-8
CLASSES D'USAGES PERMIS											
Résidentiel (R)											
Unifamilial		R1									
Bifamilial		R2									
Trifamilial		R3									
Multifamilial (4 logements et plus)		R4									
Mixte (résidentiel et commercial)		R5									
Maison mobile		R6									
Maison de chambres		R7									
Commercial (C)											
Services professionnels et d'affaires		C1									
Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)		C1-1									
Catégorie 2 (Services administratifs)		C1-2									
Catégorie 3 (Services personnels)		C1-3									●(3)
Catégorie 4 (Services personnels spécialisés)		C1-4									
Catégorie 5 (Services financiers)		C1-5									
Catégorie 6 (Ateliers d'artisan et d'artiste)		C1-6									
Catégorie 7 (Services de métiers spécialisés)		C1-7									
Catégorie 8 (Métiers spécialisés avec entreposage)		C1-8									
Catégorie 9 (Services reliés aux communications)		C1-9									
Commerce de vente		C2									
Catégorie 1 (Vente au détail - biens de consommation)		C2-1									
Catégorie 2 (Vente au détail - biens et équipements)		C2-2									
Catégorie 3 (Vente au détail et entreposage extérieur)		C2-3									
Catégorie 4 (Vente en gros et entrepôt)		C2-4									
Catégorie 5 (Vente de végétaux et d'accessoires)		C2-5									
Services reliés aux véhicules		C3									
Catégorie 1 (Services reliés aux véhicules légers)		C3-1									
Catégorie 2 (Vente de véhicules et de pièces)		C3-2									
Catégorie 3 (Services spécialisés reliés aux véhicules)		C3-3									
Catégorie 4 (Services reliés aux véhicules lourds)		C3-4									
Catégorie 5 (Services reliés au transport)		C3-5									●(1)
Catégorie 6 (Stationnement)		C3-6	●	●							●
Restauration, boissons et divertissement		C4									
Catégorie 1 (Restauration)		C4-1									
Catégorie 2 (Consommation de boissons alcoolisées)		C4-2									
Catégorie 3 (Établissements reliés au divertissement)		C4-3									
Catégorie 4 (Spectacles érotiques)		C4-4									
Établissements d'hébergement		C5									
Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)		C5-1									
Catégorie 2 (Complexe hôtelier)		C5-2									
Catégorie 3 (Centre d'accueil, centre pour personnes âgées)		C5-3									●
Catégorie 4 (Hébergement à des fins récréatives)		C5-4									●
Services récréatifs, sportifs et culturels		C6									
Catégorie 1 (Activités récréatives intérieures)		C6-1			●						
Catégorie 2 (Activités sportives intérieures)		C6-2									●(2)
Catégorie 3 (Activités éducatives intérieures)		C6-3				●					●
Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)		C6-4	●	●							
Catégorie 5 (Activités récréatives extérieures intensives)		C6-5									
Catégorie 6 (Activités équestres)		C6-6									
Catégorie 7 (Activités culturelles)		C6-7									
Industrie (I)											
Industrie artisanale		Aliments, bois, cuir, céramique, etc.	I1								
Industrie agricole		Transformation, services, recherche, agroalimentaire	I2								
Industrie légère		Sans entreposage extérieur	I3								
Industrie lourde		Avec entreposage extérieur	I4								
Industrie de haute technologie		Pharmaceutique, médical, informatique, électronique	I5								
Industrie d'extraction		Carrière, sablière et autres site miniers	I6								
Communautaire (P)											
Institutionnelle et administratif		Hôtel de ville, église, école, etc.	P1		●	●	●	●	●	●	●
Récréatif		Terrain de jeux, parc, piste cyclable	P2	●	●	●	●	●	●	●	●
Utilité publique		Caserne de pompiers, garage municipal, etc.	P3			●					
Agricole (A)											
Agriculture sans élevage		Culture du sol et végétaux	A1								
Agriculture avec élevage		Bovins laitiers et de boucherie, moutons	A2								
Agriculture élevage à forte charge d'odeur		Porcherie, veaux de lait, renards	A3								
Services, commerces et industries		Vente/ transformation de produits agricoles et forestiers	A4								
Usages agricoles spécifiques		Chenils, fourrières, pisciculture	A5								
BATIMENT PRINCIPAL											
Hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		max.	2	2 1/2	2	2 1/2	3	2	2	1	3
Marge de recul avant (m)		min.	10	10	10	7,6	7,6	15	12	7,6	7,6
Marge de recul latérale (m)		min.	10	6	6	6	6	6	6	3	4
Somme des marges latérales (m)		min.	20	12	16	16	16	16	16	9	10
Marge de recul arrière (m)		min.	10	6	7,6	7,6	7,6	7,6	6	7,6	10
STRUCTURE											
Isolée		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Jumelée											
Contigüe											
RAPPORTS											
Nombre de logement maximal par bâtiment		max.									
Pourcentage maximal d'occupation du sol par le bâtiment principal		max.	5	30	30	30	30	20	10	40	30
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA				●							
PAE											
Zone à risque de crues											
Autres				</td							

VILLE DE BEDFORD
Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES

ZONE		PC-1	PC-3	PR-1	A-1		A-2		A-3
CLASSES D'USAGES PERMIS									
Résidentiel (R)									
Unifamilial		R1			●(2)		●(2)		●(5)
Bifamilial		R2							
Trifamilial		R3							
Multifamilial (4 logements et plus)		R4							
Mixte (résidentiel et commercial)		R5			●(3)		●(3)		
Maison mobile		R6							
Maison de chambres		R7							
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1							
	Catégorie 2 (Services administratifs)	C1-2							
	Catégorie 3 (Services personnels)	C1-3							
	Catégorie 4 (Services personnels spécialisés)	C1-4							
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5							
	Catégorie 6 (Ateliers d'artisan et d'artiste)	C1-6							
	Catégorie 7 (Services de métiers spécialisés)	C1-7							
	Catégorie 8 (Métiers spécialisés avec entreposage)	C1-8							
	Catégorie 9 (Services reliés aux communications)	C1-9							
Commerce de vente	C2								
	Catégorie 1 (Vente au détail - biens de consommation)	C2-1							
	Catégorie 2 (Vente au détail - biens et équipements)	C2-2							
	Catégorie 3 (Vente au détail et entreposage extérieur)	C2-3							
	Catégorie 4 (Vente en gros et entrepôt)	C2-4							
	Catégorie 5 (Vente de végétaux et d'accessoires)	C2-5							
Services reliés aux véhicules	C3								
	Catégorie 1 (Services reliés aux véhicules légers)	C3-1							
	Catégorie 2 (Vente de véhicules et de pièces)	C3-2							
	Catégorie 3 (Services spécialisés reliés aux véhicules)	C3-3							
	Catégorie 4 (Services reliés aux véhicules lourds)	C3-4							
	Catégorie 5 (Services reliés au transport)	C3-5							
	Catégorie 6 (Stationnement)	C3-6							
Restauration, boissons et divertissement	C4								
	Catégorie 1 (Restauration)	C4-1							
	Catégorie 2 (Consommation de boissons alcoolisées)	C4-2							
	Catégorie 3 (Établissements reliés au divertissement)	C4-3			●				
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C4-4	●						
Établissements d'hébergement	C5								
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C5-1							
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C5-2							
	Catégorie 3 (Centre d'accueil, centre pour personnes âgées)	C5-3							
	Catégorie 4 (Hébergement à des fins récréatives)	C5-4							
Services récréatifs, sportifs et culturels	C6								
	Catégorie 1 (Activités récréatives intérieures)	C6-1							
	Catégorie 2 (Activités sportives intérieures)	C6-2							
	Catégorie 3 (Activités éducatives intérieures)	C6-3							
	Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C6-4					●		
	Catégorie 5 (Activités récréatives extérieures intensives)	C6-5							
	Catégorie 6 (Activités équestres)	C6-6		●			●(6)		
	Catégorie 7 (Activités culturelles)	C6-7							
Industrie (I)									
Industrie artisanale	I1								
Industrie agricole	I2								
Industrie légère	I3								
Industrie lourde	I4								
Industrie de haute technologie	I5								
Industrie d'extraction	I6					●			
Communautaire (P)									
Institutionnelle et administratif	P1				●				
Récréatif	P2				●				
Utilité publique	P3	●	●						
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1					●		●	●
Agriculture avec élevage	A2			●(1)		●		●	●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3								
Services, commerces et industries	A4							●(4)	●
Usages agricoles spécifiques	A5				●		●		
BATIMENT PRINCIPAL									
Hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1	1
		max.			3	2	2	2	2
Marge de recul avant (m)		min.	15	9	7,6	7,6	15	15	15
Marge de recul latérale (m)		min.	6	9	6	6	4	10	10
Somme des marges latérales (m)		min.	12	18	16	16	10	20	20
Marge de recul arrière (m)		min.	6	9	7,6	7,6	7,6	10	15
STRUCTURE									
Isolée		●	●	●	●	●	●	●	●
Jumelée									
Contigüe									
RAPPORTS									
Nombre de logement maximal par bâtiment	max.				1			1	1
Pourcentage maximal d'occupation du sol par le bâtiment principal	max.	20	30	20	20	15	15	5	15
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
PAE									
Zone à risque de crues									
Autres							article 58.1		
NOTES									
		(1) Seuls les écuries et l'élevage de chevaux sont autorisés.							
		(2) Voir l'article 199 concernant la construction d'une résidence en zone agricole.							
		(3) Les maisons mobiles sont autorisées uniquement pour les employés d'une exploitation agricole.							
		(4) Voir l'article 196 relatif à l'implantation d'une scierie.							
		(5) Voir articles 199, 199.1, 199.2 et 200.							
		(6) Seuls les sentiers de randonnée équestre sont autorisés.							
AMENDEMENTS					699-11-5, 699-11-9				

VILLE DE BEDFORD							
Annexe B - GRILLE DES USAGES ET NORMES							
ZONE		CONS-1	CONS-2	CONS-3	CONS-4	CONS-5	CONS-6
CLASSES D'USAGES PERMIS							
Résidentiel (R)							
Unifamilial	R1						
Bifamilial	R2						
Trifamilial	R3						
Multifamilial (4 logements et plus)	R4						
Mixte (résidentiel et commercial)	R5						
Maison mobile	R6						
Maison de chambres	R7						
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires	C1						
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					
	Catégorie 2 (Services administratifs)	C1-2					
	Catégorie 3 (Services personnels)	C1-3					
	Catégorie 4 (Services personnels spécialisés)	C1-4					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5					
	Catégorie 6 (Ateliers d'artisan et d'artiste)	C1-6					
	Catégorie 7 (Services de métiers spécialisés)	C1-7					
	Catégorie 8 (Métiers spécialisés avec entreposage)	C1-8					
	Catégorie 9 (Services reliés aux communications)	C1-9					
Commerce de vente	C2						
	Catégorie 1 (Vente au détail - biens de consommation)	C2-1					
	Catégorie 2 (Vente au détail - biens et équipements)	C2-2					
	Catégorie 3 (Vente au détail et entreposage extérieur)	C2-3					
	Catégorie 4 (Vente en gros et entrepôt)	C2-4					
	Catégorie 5 (Vente de végétaux et d'accessoires)	C2-5					
Services reliés aux véhicules	C3						
	Catégorie 1 (Services reliés aux véhicules légers)	C3-1					
	Catégorie 2 (Vente de véhicules et de pièces)	C3-2					
	Catégorie 3 (Services spécialisés reliés aux véhicules)	C3-3					
	Catégorie 4 (Services reliés aux véhicules lourds)	C3-4					
	Catégorie 5 (Services reliés au transport)	C3-5					
	Catégorie 6 (Stationnement)	C3-6					
Restauration, boissons et divertissement	C4						
	Catégorie 1 (Restauration)	C4-1					
	Catégorie 2 (Consommation de boissons alcoolisées)	C4-2					
	Catégorie 3 (Établissements reliés au divertissement)	C4-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C4-4					
Établissements d'hébergement	C5						
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C5-1					
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C5-2					
	Catégorie 3 (Centre d'accueil, centre pour personnes âgées)	C5-3					
	Catégorie 4 (Hébergement à des fins récréatives)	C5-4					
Services récréatifs, sportifs et culturels	C6						
	Catégorie 1 (Activités récréatives intérieures)	C6-1					
	Catégorie 2 (Activités sportives intérieures)	C6-2					
	Catégorie 3 (Activités éducatives intérieures)	C6-3					
	Catégorie 4 (Aménagements récréatifs extérieurs)	C6-4	●	●	●	●	●(1)
	Catégorie 5 (Activités récréatives extérieures intensives)	C6-5					
	Catégorie 6 (Activités équestres)	C6-6					
	Catégorie 7 (Activités culturelles)	C6-7					
Industrie (I)							
Industrie artisanale	Aliments, bois, cuir, céramique, etc.	I1					
Industrie agricole	Transformation, services, recherche, agroalimentaire	I2					
Industrie légère	Sans entreposage extérieur	I3					
Industrie lourde	Avec entreposage extérieur	I4					
Industrie de haute technologie	Pharmaceutique, médical, informatique, électronique	I5					
Industrie d'extraction	Carrière, sablière et autres sites miniers	I6					
Communautaire (P)							
Institutionnelle et administratif	Hôtel de ville, église, école, etc.	P1					
Récréatif	Terrain de jeux, parc, piste cyclable	P2	●	●	●	●	●(1)
Utilité publique	Caserne de pompiers, garage municipal, etc.	P3					
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	Culture du sol et végétaux	A1					
Agriculture avec élevage	Bovins laitiers et de boucherie, moutons	A2					
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	Porcherie, veaux de lait, renards	A3					
Services, commerces et industries	Vente/ transformation de produits agricoles et forestiers	A4					
Usages agricoles spécifiques	Chenils, fourrières, pisciculture	A5					
BATIMENT PRINCIPAL							
Hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1
		max.	1	1	1	1	1
Marge de recul avant (m)		min.	15	15	15	15	15
Marge de recul latérale (m)		min.	15	15	15	15	15
Somme des marges latérales (m)		min.	30	30	30	30	30
Marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15
STRUCTURE							
Isolee		●	●	●	●	●	●
Jumelée							
Contigüe							
RAPPORTS							
Nombre de logement maximal par bâtiment		max.					
Pourcentage maximal d'occupation du sol par le bâtiment principal		max.	5	5	5	5	5
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
PAE							
Zone à risque de crues		●					
Autres							
NOTES		(1) Seules les activités reliées à la conservation sont autorisées.					
AMENDEMENTS							